



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIER - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_024

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation : 15/06/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPI, M Fabrice GAILLARD, M Alain PERROT, Mme Mélissa BOUCHE, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme RUFFAT Corinne, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Jean CRESPI a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Acquisition de la parcelle place du dôme castral

M le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de réalisation du lotissement, le promoteur propose à la commune la cession de la parcelle non encore cadastrée située en le Lot n°16 et le parking de la salle polyvalente au prix de 10 000 €.

M le Maire rajoute que cette parcelle, d'environ 473m², hors lotissement sera non viabilisée et que l'aplanissement du terrain sera à la charge du vendeur.



Cette acquisition permettrait à la commune d'agrandir la place du Dôme Castral et contribuerait ainsi à l'amélioration de cet espace public.

Monsieur le Maire précise toutefois que cette acquisition est directement liée à la réalisation du projet de lotissement et qu'elle ne sera effective que dans l'hypothèse où celui-ci aboutirait.

En conséquence, il demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous les documents afférents, sous réserve de la réalisation du projet de lotissement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire

Et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Denis LEMOINE	Secrétaire de séance M Jean CRESPIY
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Foix le : 29/06/2026